

ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)



L'exigence consiste à réduire les émissions de GES et maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale à 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels, conformément à l'accord de Paris.

Réalisé



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à réduire ses émissions de GES et à améliorer la performance énergétique de son parc et vise la neutralité carbone en 2050 (scope 1, 2, 3). Pour cela, Est Métropole Habitat conduit une stratégie patrimoniale ambitieuse et innovante qui combine la mise en œuvre d'opérations de massification, des réhabilitations et de la préfabrication, le raccordement au Réseau de Chaleur Urbain métropolitain. Pour les programmes neufs, notre ambition est de systématiser la construction passive en maîtrise d'ouvrage.

OBJECTIFS CLÉ

- 55% de notre parc est classé en étiquette énergétique A B ou C d'ici à 2030
- Ne plus avoir d'étiquettes énergétiques G en 2025, F en 2028 et E en 2034
- Baisser les émissions de GES de 30% (scope 1, 2, 3) entre 2021 et 2030

2025

52,5%

E : 7,6%

F : 0,4%

G : 0,3%

17 650 tCO₂e

Avancée



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE (E1)



L'exigence consiste à adapter notre activité au changement climatique.

Réalisé



En cours



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat développe sa capacité d'anticipation et d'adaptation, dans la continuité de l'analyse de la résilience déjà conduite dans le cadre de notre PSP.

Est Métropole Habitat s'engage à évaluer les enjeux d'adaptation de son patrimoine au changement climatique, et de mettre en oeuvre un plan d'adaptation climat visant à limiter les risques et améliorer le confort des occupants, en lien avec notre PSP.

OBJECTIFS CLÉ

- Réaliser une analyse risque climat de l'ensemble de notre patrimoine
- Se fixer un plan d'action adaptation incluant des objectifs chiffrés (par ex. CAPEX)

2025

oui

non

Avancée



ENERGIE (E1)



L'exigence concerne le changement climatique. Elle vise à garantir que les entreprises rendent compte de manière transparente de leur consommation énergétique, de leur mix énergétique et de leurs efforts de réduction.

Réalisé 

En cours 

Non atteint 

ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à revoir ses modes de production afin de réduire sa consommation énergétique fossile, augmenter sa part de consommation d'énergie renouvelable et augmenter le nombre de logements raccordés au chauffage urbain, grâce à un protocole d'engagement historique avec la métropole de Lyon et Dalkia. L'ensemble des opérations de développement respectent le référentiel habitat durable de la Métropole de Lyon.

OBJECTIFS CLÉ

- Baisser la consommation totale d'énergie de notre parc produite à partir de sources fossiles de 20% entre 2025 et 2030
- Passer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique de nos logements à 50% d'ici à 2030
- 8 400 logements raccordés au réseau de chauffage urbain d'ici à 2027

2025

34 151 MWh

42%

6 037 logements

Avancée



BIODIVERSITÉ (E4)



L'exigence concerne l'identification, l'évaluation et les risques vis-à-vis de la biodiversité. Elle implique de fournir des informations détaillées sur les pressions exercées sur la biodiversité, les zones affectées et les espèces concernées.

Une politique, des objectifs et des actions sont à mettre en place pour prévenir, atténuer ou restaurer les impacts. Les résultats sont ensuite mesurés.

Réalisé



En cours



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à réaliser le diagnostic de sa biodiversité, de son mode d'entretien, afin d'engager des actions de renaturation des espaces et de restauration de la biodiversité.

Est Métropole Habitat vise l'élaboration d'une stratégie biodiversité, type PSP non bâti, ainsi que des actions de sensibilisation des parties prenantes aux enjeux de la biodiversité.

OBJECTIFS CLÉ

- Faire un diagnostic de l'état de la biodiversité de l'ensemble de notre patrimoine.
- Développer et déployer nos actions de formation, sensibilisation, actions concrètes en faveur de la biodiversité.

2025

20 résidences diagnostiquées

20 actions

Avancée



ECONOMIE CIRCULAIRE (E5)



L'exigence vise à rendre compte de l'utilisation des ressources naturelles (entrantes) dans les activités de l'entreprise et des ressources sortantes ainsi que des déchets.

Réalisé



En cours



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est métropole Habitat reconnaît l'importance de limiter l'impact environnemental de ses activités, notamment à travers une gestion responsable des ressources et la mise en œuvre de principes d'économie circulaire tout au long du cycle de vie des bâtiments. Nous nous engageons à favoriser le réemploi lorsque c'est efficient et à respecter la charte Fibois.

OBJECTIFS CLÉ

- Respect de l'engagement de la charte Fibois prévoyant la mise en œuvre de matériaux biosourcés 36Kg/m² neuf et 10Kg/m² pour la réhabilitation
- Augmenter le nombre d'action de réemploi dans les opérations sur le patrimoine

2025

36kg/m²
de biosourcé

3 actions

Avancée



CONDITIONS DE TRAVAIL (S1)



L'exigence concerne les effectifs de l'entreprise. Les conditions de travail traitent des salaires décents, du dialogue social, de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée et de la santé et sécurité des salariés.

Réalisé 

En cours 

Non atteint 

ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à garantir à l'ensemble de ses collaborateurs un environnement de travail sûr et porteur de sens. Nous mettons en œuvre une politique active de prévention des risques professionnels, d'amélioration continue des conditions de travail.

Nous investissons dans la formation continue et le développement des compétences, pour permettre à chacun de grandir avec l'organisation et de contribuer pleinement à notre projet d'entreprise.

OBJECTIFS CLÉ

- 30% des postes de travail sont aménagés pour limiter les troubles musculo squelettiques.
- Maintenir le nombre d'heures de formation des salariés.

2025

18%

femmes 9,3h
hommes 9,8h

Avancée



SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE VIE DES LOCATAIRES (S4)



Cette exigence vise à rendre compte des impacts des activités de l'entreprise sur les locataires en matière de sécurité, qualité de vie, santé, accessibilité, information.

Réalisé



En cours



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à garantir la sécurité et la qualité de vie de ses locataires en fournissant un logement et des équipements sûrs, sains et adaptés. Est Métropole Habitat renforce ses investissements en QPV pour répondre aux besoins des locataires. La satisfaction des locataires est un engagement fondamental, c'est la preuve de notre qualité de service.

OBJECTIFS CLÉ

- Maintenir l'entretien, la maintenance et le gros entretien sur le patrimoine.
- Améliorer significativement la satisfaction locataire à compter de 2026 (mesure prochaine enquête 2028) et viser 80% en 2030.

2025

761 € par logement

74,7%

Avancée



RELATIONS FOURNISSEURS (G1)



L'exigence consiste à rendre compte de la manière dont l'entreprise sélectionne ses fournisseurs sur la base de critères sociaux et environnementaux, assure des pratiques de paiement équitable, préserve une relation équilibrée et durable avec ses fournisseurs et prévoit des mécanismes de contrôle pour prévenir les risques notamment de corruption.

Réalisé 

En cours 

Non atteint 

ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à entretenir des relations responsables, transparentes, et durables avec ses fournisseurs, en intégrant des critères sociaux et environnementaux dans nos processus d'achat et en favorisant des délais de paiement équitables.

OBJECTIFS CLÉ

- Aucune facture à + de 60 jours.
- A terme, 100% des marchés formalisés éligibles intègrent des clauses sociales et environnementales.

2025

1 325 factures

73%

Avancée



CONTRIBUTION AUX POLITIQUES PUBLIQUES (G1)



Cette exigence décrit les engagements de l'entreprise auprès des institutions publiques sur des questions d'intérêts communs liées à la politique économique et sociale.

Réalisé



En cours



Non atteint



ENGAGEMENTS

Est Métropole Habitat s'engage à interagir avec les politiques publiques et les institutions de manière transparente et à participer à l'élaboration des politiques publiques

Nous contribuons à de nombreuses politiques publiques phares : croissance de l'offre de logements sociaux, réhabilitation, politiques d'attribution des logements. Au-delà, nous revendiquons notre mission sociale en dépassant nos objectifs contractuels.

OBJECTIFS CLÉ

- Respecter la trajectoire du contrat de plan en matière de croissance de l'offre de logements (prévisionnel contrat de plan : 1536 logements à programmer sur la période 2022-2026)
- Respecter la trajectoire de notre convention d'utilité sociale en matière de réhabilitation de logements (prévisionnel convention d'utilité sociale : 2498 logements à réhabiliter sur la période 2020-2025).
- Atteindre les objectifs de l'accord collectif total (DALO, MVS, Accélaire, autre public pour le compte de l'OPH ou de la MDL).

2025

631 logements programmés (objectif du CDP en 2025 : 315)
Sur la période : 1201 logements programmés

383 logements réhabilités (objectif de la CUS en 2025 : 567)
Sur la période : 2060 logements réhabilités

183% des objectifs de relogement atteints

Avancée

